



...en direct

du Comité d'Entreprise

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

Expression syndicale des élus SUD – comité d'entreprise du 26 Août 2016

Présidence Mme Destailleur assistée du nouveau DRH Mr Urfer et Mme Roger.

Résultats au 30 juin 2016

La CEBPL a réalisé 20% de la collecte assurances vie du groupe et 15% des contrats IARD du groupe !!!
Elle est aussi 1^{ère} en crédit conso !

Nous devrions dépasser l'objectif annuel de 2 milliards de crédit immobilier en 2016 (1,237 milliard au 30 juin 2016). La marge sur les crédits (MNI) est en baisse de 25 millions d'euros.

Bons résultats aussi en BDR et globalement sur la CEBPL, baisse du coût du risque à 8,5 millions d'euros, soit une baisse de 58%.

Résultat prévisionnel de 2016 pourrait être de 115 millions d'euros.

Politique tarifaire et de remises clients à la CEBPL

Suite au constat de la limitation des délégations sur les remises de frais aux clients, les élus ont demandé la mise à l'ordre du jour de la politique tarifaire du CE. Mr Jérôme Moisan, directeur du développement BDD nous en a tracé le fonctionnement.

Les délégations personnelles des commerciaux sont conservées en l'état.

La Direction a fait le constat que 10% de notre tarification client était remise aux clients, soit 12 Millions d'euros par an principalement sur les forfaits et le MAD (80 % de la tarification).

L'entreprise s'est donné comme objectif de faire croire le PNB « tarification » de 4% en 2016 par trois moyens :

- accroître les nouveaux clients, donc plus de tarification de forfait
- monter en gamme des portefeuilles existants (forfaits plus cher)
- diminuer les remises effectuées par les commerciaux.

Sur ce dernier point, les élus ont donné beaucoup d'exemples de groupe où l'on interdisait toute remise !

La Direction a réaffirmé que les délégations restaient inchangées !

Par contre, les remises libres (sans facturation effective sur les comptes clients ou de plus de 3 mois) sont réservées aux directions de groupe (RRQD et DG). Un CRU est obligatoire pour une bonne lisibilité des opérations effectuées par tous.

Résultat : au 30 juin 2016, les remises atteignent 3,7 millions au lieu de 6 millions en 2015.

Là encore, les élus ont fait le constat que certains DG ou DA avaient des pratiques zélées bien au-delà des pratiques édictées par la Direction du développement !

Les élus SUD Solidaires ont rappelé que le législateur était là pour encadrer la tarification négative (MAD) et ainsi limiter les velléités des établissements bancaires voulant toujours plus de résultats. La CEBPL avec 122 millions d'euros de résultats ne va pas « faire pleurer » sur une baisse éventuelle de PNB de la tarification négative, surtout si ce résultat avait été réellement mieux partagé avec ses salariés contributeurs !

...../.....



SUD Solidaires – Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

☎ 02 72 20 34 87

✉ sud.cebpl@orange.fr

DOM 55 951

www.sudbpce.com

Retrouvez-nous sur



Mouv'RH : nouveau logiciel de la relation RH

Sur un seul logiciel d'accès facile (code Utilisateur de la cession informatique), chaque salarié pourra visualiser : tous ses entretiens professionnels (avec son gestionnaire RH, avec son responsable : EAA, part variable...), sa rémunération, ses formations, son dossier personnel (situation personnelle, diplômes).

Les élus ont demandé que l'accès à certaines données personnelles comme la composition de la famille, soit limité uniquement au service RH Gestions des contrats (indispensable pour la gestion de la Mutuelle).

Les élus ont argumenté que le manager ou le CDRH n'avaient pas besoin de connaître la situation maritale ou le nombre d'enfant du salarié pour effectuer leur travail. Mme Destailleur a semblé convaincu et mettra en place un filtre pour un accès différencié suivant le profil de l'utilisateur. Avant notre intervention, tous les intervenants auraient pu avoir une vue sur tous les éléments du dossier personnel salarié !

En aparté

De nouvelles normes réglementaires Européennes sont arrivées cet été. Les connaissances des salariés, notamment, sur le domaine crédit doivent être labellisées. Cela va entraîner beaucoup de formations obligatoires en salle avec un formateur (pas de e-learning).

Mme Destailleur s'est ouverte sur les difficultés rencontrées par les RH sur la mise en place des formations avec des délais très courts.

Les élus SUD Solidaires ont positivé : « cette obligation réglementaire va permettre d'accroître les connaissances et reconnaître officiellement certaines compétences bancaires des salariés commerciaux ! »

Les élus SUD ont toujours regretté que la partie du PNE se rapportant aux crédits soit aussi peu étoffée.

Finalement, ces nouvelles contraintes de formations sont positives pour les salariés même si cette fin d'année sera compliquée et chargée (assurément 2016) en formations.

Vos élus SUD Solidaires : Karine LE DIOURON, Séverine Fauchoux-LEBEAU, Catherine LE GOFF, Cheick DOUMBIA, Serge PEDRAU et Dominique GUILOUX

Le représentant syndical SUD Solidaires : Hervé TESSIER »



.....
SUD Solidaires – Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire



02 72 20 34 87



sud.cebpl@orange.fr

DOM 55 951

www.sudbpce.com

Retrouvez-nous sur

